

LE SITE SHEIN COUPABLE DE PRATIQUES COMMERCIALES DÉLOYALES

Categories: [À la une !](#), [Commande, livraison](#), [Garanties](#), [Quotidien](#)

Tag: [Actualités](#)



Les autorités nationales de protection des consommateurs de Belgique, France, Irlande et Pays-Bas, ont identifié de multiples pratiques commerciales trompeuses et déloyales sur cette plateforme d'e-commerce spécialisée dans la "fast fashion".



Voici les pratiques commerciales trompeuses et déloyales constatées sur la plateforme Shein :

- pratiques promotionnelles trompeuses
- techniques de vente sous pression
- défaut d'information sur les droits de rétractation
- allégations environnementales trompeuses
- défaut de transparence et d'accessibilité

La plateforme dispose d'un mois pour répondre aux demandes du réseau CPC et proposer des engagements pour régler les problèmes identifiés en matière de droit de la consommation.

"En fonction de la réponse de Shein, le réseau CPC peut entrer en dialogue avec l'entreprise, indiquait la Commission européenne le 26 mai, si Shein ne répond pas aux préoccupations soulevées par le réseau, les autorités nationales peuvent prendre des mesures coercitives pour garantir la conformité".

Ce qui inclut des amendes sur la base du chiffre d'affaires annuel de l'entreprise dans les Etats membres de l'Union européenne concernés.

Sources :

<https://info.haas-avocats.com/droit-digital/marketplaces-attention-aux-pratiques-commerciales-sanctionnees-par-le-dsa>

<https://www.banquedesterritoires.fr/les-representants-du-commerce-demandent-le-dereferencement-des-plateformes-comme-shein-et-temu>

